L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 14 MAI 1891. 64me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

Dufour & Dennet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 14 MAI 1891.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par D. E. Morphy, à la Bourse des Exportateurs, le droit de bail avec le privilège d'achat de 14 lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Benton, Euphrosine, Liberté et Calliope.

Par Toppino, Seidenbach & Larose à leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres, toutes et sonnières.

L'AFFAIRE DÉJÀ CÉLÈBRE

—SOUS LE NOM DE—

"Crime de Chantelle", France.

L'OUVERTURE DES DÉBATS.

(Etrait de la *République française* du 1er mai.)

Hier, ont commencé, devant la cour d'assises de l'Allier, les débats de l'affaire déjà célèbre sous le nom de "Crime de Chantelle".

L'ACTE D'ACCUSATION.

Delphine Marie Prévost, veuve de M. Achet, est née à Paris le 14 juin 1857. Elle est accusée d'avoir, du 17 au 18 octobre 1890, à Chantelle (Allier), commis un homicide volontaire sur la personne du sieur Lépine, notaire, avec cette circonstance que ledit homicide a été commis avec préméditation.

L'accusation constate, en outre, qu'au cours de l'information la veuve Achet a tenté de se donner la mort et qu'elle a voulu sans doute, à ce moment, se soustraire à la répression qu'elle sentait devoir être aussi sévère qu'inévitable.

La conduite de l'accusée jusqu'à son veuvage n'a donné lieu à aucune critique; mais, depuis la mort de son mari, elle a profité de sa liberté et elle a eu plusieurs amants.

Mme Achet, du vivant de son mari, avait quelque fortune; mais des opérations malheureuses l'ont perdre au ménage de grosses sommes, de sorte qu'à la mort du mari Mme Achet n'avait guère qu'un revenu de 2,500 fr. environ. Cela ne suffit pas à ses dépenses: elle prit sur son capital et eut des difficultés avec son notaire, M. Lépine.

Il est avéré que Mme Achet eut avec lui de longues et fréquentes entrevues d'affaires, même à des heures assez avancées de la nuit, ce qui provoqua quelques commentaires.

Le 5 octobre, après une conversation avec l'accusée, il sortit de chez elle, oubliant sur la table divers papiers, dont une reconnaissance de 10,000 fr. qu'elle venait de lui souscrire et un portefeuille contenant 7,200 francs en billets de banque.

M. Lépine réclama ces papiers le lendemain. Mme Achet lui répondit qu'elle rendrait la reconnaissance, à condition qu'il lui remit les 2,800 francs qui complétaient avec les 7,200 détenus par elle la somme portée sur la reconnaissance.

M. Lépine chercha le moyen de rentrer en possession de ces papiers et de son argent, quitte à laisser le surplus qui lui était dû. De nouvelles entrevues eurent lieu.

Le 7 octobre, Mme Achet écrivit au sieur Delorme, une de ses connaissances, à Paris, de lui envoyer, départ, un revolver qu'il avait à elle. Elle reçut l'arme le 14. Dès le lendemain, elle écrivit au notaire pour le prier de passer chez elle le 17, à dix heures du soir, et d'entrer par une porte qu'elle lui désigna.

M. Lépine, avant de partir de chez lui, confia ses craintes à sa femme; mais le désir de voir se terminer l'affaire le fit aller au rendez-vous.

La porte d'entrée qu'on lui avait désignée était ouverte. Que s'est-il passé depuis?

L'instruction a établi que, vers dix heures trois quarts, deux coups de revolver ont été tirés, que le notaire, non atteint, a pris la fuite vers le jardin, a monté les marches qui y conduisent, a reçu pendant ce temps plusieurs balles tirées à des distances de plus en plus rapprochées; qu'arrivé au haut de cet escalier, il s'est retourné et a reçu une autre balle dans l'œil droit, une autre encore au cou; qu'ensuite il est tombé, et qu'une main ferme armée d'un couteau, lui a tranché la gorge d'un seul coup.

Le cadavre fut alors porté sur le chemin, dépouillé d'une montre et de papiers et abandonné. Le sang répandu dans les allées fut recouvert de sable.

De son côté, Mme Achet prétend que M. Lépine est venu, revolver au poing, jusque dans sa chambre, réclamer la reconnaissance des 10,000 fr. Ce n'est que poussée à bout par le notaire, qui, dit-elle, voulait la posséder, qu'elle aurait fait usage de son arme.

M. Lépine mort, elle eut peur des poursuites, elle traîna le cadavre jusqu'à l'endroit où il a été trouvé, lui coupa la gorge et le dépouilla pour faire croire à un meurtre commis par des inconnus.

L'enquête judiciaire admet que Mme Achet ait tiré les coups de revolver; mais elle croit à la coopération d'un complice. L'enfant de l'accusée prétend du reste avoir entendu la voix d'un homme; et les experts sont d'avis que Mme Achet ne pouvait transporter seule, à l'endroit où il a été trouvé, le cadavre de la victime.

Au surplus, dans le cours des interrogatoires, elle s'est à diverses reprises "coupée", elle a avoué l'existence de cette personne, puis s'est démentie.

Les preuves de la préméditation sont basées: sur la lettre écrite par la prévenue à M. Delorme, lettre réclamant le revolver; sur l'envoi d'un billet de mille francs joint à cette lettre, pour acheter le silence du destinataire. Ces mille francs ont été renvoyés par M. Delorme, au reçu de la lettre; enfin sur l'heure du rendez-vous fixé au notaire par Mme Achet.

OUVERTURE DES DÉBATS.

Les débats sont présidés par M. Verdier, conseiller à la cour de Riom.

M. le procureur général Gublan, de la cour de Riom, occupe le siège du ministère public; il est assisté de M. Laloe, son substitut.

M. Waldeck-Rousseau, ancien ministre, et Me Fayolle., du barreau de Moulins, sont au banc de la partie civile. Non loin d'eux se trouve le fils du notaire Lépine, assis à côté de la belle-sœur de la victime.

C'est à Me Demange que Mme Achet a confié le soin de présenter sa défense.

Petite de taille, Mme Achet comparaît à l'audience en vêtement de deuil. Elle semble légèrement affaissée. Son teint mat fait ressortir ses beaux yeux, dont le regard a quelque chose d'enveloppant et de séducteur; ses cheveux bruns sont superbes, un léger duvet estampe sa lèvre supérieure. Les cent quatre-vingt-quinze jours de préventive qu'elle a subis ont toutefois altéré ses traits.

De gaie et rieuse qu'elle était auparavant, paraît-il, elle est devenue sombre et morne, car aux douleurs de la prévention se sont ajoutés les ravages physiques de la tentative d'asphyxie.

L'audience est ouverte à neuf heures et demie.

Après les préliminaires d'usage et la lecture de l'acte d'accusation, Me Savin, avoué, dépose des conclusions par lesquelles il déclare se porter partie civile au nom de la famille Lépine. Puis le procureur général Gublan fournit aux jurés, au moyen d'un plan en relief, les explications les plus complètes sur la topographie des lieux où le crime s'est accompli.

INTERROGATOIRE DE L'ACCUSÉE.

M. le président procède ensuite à l'interrogatoire de l'accusée qui se borne à répondre par un léger signe de tête aux questions qui lui sont posées: très émue, elle ne répond que très faiblement et d'une voix à peine perceptible.

Après avoir rappelé ses antécédents, M. le président interroge l'accusée afin de savoir pourquoi elle acheta un revolver qu'elle envoya plus tard à M. Delorme à Paris pour le faire réparer.

L'accusée répond que, depuis la mort de son mari, il était imprudent pour elle d'habiter seule et sans défense le domaine de Chantelle.

—Du reste, dit l'accusée, je demandais le revolver parce que je devais faire un voyage en voiture la nuit avec M. Thasnier et je croyais qu'il n'en possédait pas.

—Vous faites ce revolver le 14 et immédiatement vous le chargez. Pourquoi cela, si vous ne savies pas que vous auriez besoin de vous en servir prochainement?

En ce qui concerne le couteau qui servit à trancher l'artère carotide de la victime, après qu'elle eut essuyé un coup de revolver, l'accusée affirme qu'il fut retrouvé par elle dans le jardin où il avait servi à couper des roses dans la journée.

Après une suspension d'audience de deux heures, le président, parlant des rapports d'affaires qui ont existé entre l'accusée et le notaire Lépine, rappelle qu'au 30 juin 1890, au moment où il arrêta sa comptabilité, il se trouvait créancier d'une somme de 5,503 francs sur la veuve Achet.

De nouvelles avances continuèrent à être faites par lui et, à la date du 17 avril, il avait versé en deux fois une somme de 500 francs. Deux dernières acomptes vinrent s'y ajouter le 13 août et le 11 septembre et formèrent un total de 800 francs. Mme Achet devait donc, au total, une somme de plus de dix mille francs.

C'est pour le règlement de cette somme que Mme Achet écrivit au notaire pour le prier de venir la voir afin de terminer l'affaire.

—Parfaitement; je lui envoyai ma carte sur laquelle je l'informai que je l'attendais de quatre à cinq heures. A cinq heures il vint en effet, mais l'avsis ma couturière, et je le prial d'attourner son règlement à plus tard; il me proposa de revenir à huit heures. Mais je lui fis observer que l'on ne pouvait traiter affaires à cette heure là. Il s'en alla. Mais le même soir, un peu après dix heures, j'ai entendu frapper à la fenêtre.

—Qu'avez-vous fait alors?

—J'ai ouvert: je croyais que c'était une autre personne.

—A qui pensiez-vous en ce moment?

—A M. Thasnier.

—Lui est-il arrivé quelquefois d'entrer chez vous sans vous avertir au préalable?

—Non mais j'ai cru que c'était lui ce soir-là. (Mouvement)

—Que s'est-il passé? que vous a dit M. Lépine?

—Qu'il voulait entrer pour en finir avec le compte.

—Qu'avez-vous répondu?

—Qu'il était trop tard. Mais il répliqua, "Non, il est nuit; nous parviendrons à nous entendre". Alors il voulut entrer quand même, et il me menaça. Je pris peur, j'allai dans la pièce prendre mon revolver sur la cheminée et je le dirigeai vers lui. Je sais armé mais aussitôt j'aéria-tiré, et trembleuse, je me mis en demeure de mettre à lui et me renversa sur le rabord de la fenêtre. Une lutte terrible s'engagea entre nous.

Mme Achet dit ensuite que le notaire tenta de fuir, qu'elle le poursuivit en faisant feu sur lui jusqu'à ce qu'il tombât: puis, quand elle vit à terre M. Lépine dont elle tâta les mains encore chaudes, mais dont elle crut ne plus sentir battre le cœur, elle fut épouvantée. C'est alors que l'idée lui vint de le traîner au dehors pour faire croire à un assassinat par un rôdeur.

Mme Achet reconnaît cependant que c'est au prix d'efforts extraordinaires qu'elle réussit à traîner le corps où il a été retrouvé le lendemain. Elle ne conteste pas non plus avoir enlevé des poches du notaire ses papiers, sa montre qu'elle jeta dans les cabinets.

Enfin, dit-elle, je rentrai un instant chez moi, puis je me rappelai que les voleurs jouaient plus volontiers du couteau que du revolver. Je revins vers le jardin où je trouvai le couteau qui avait servi dans la journée à couper des roses et je tranchai le cou au cadavre.

Après une nouvelle suspension d'audience, le président fournit aux jurés des explications relatives à la situation dans laquelle on a trouvé le corps du notaire et relatives aux déclarations faites par les médecins qui ont pratiqué l'autopsie du malheureux.

La victime avait été frappée de cinq balles de revolver: deux avaient éraflé la poitrine, une avait traversé le poumon, les deux autres étaient logées dans le dos.

Les médecins disent qu'en pénétrant dans le poumon la balle avait produit des désordres graves que l'hémiplégie pas de nature à amener la mort immédiate; l'agonie pouvait être longue; aussi les médecins affirment-ils que c'est le coup de couteau qui acheva le notaire.

Aux questions qui lui sont posées par le président, la veuve Achet nie avoir jamais dormi avec vous, à dix heures du soir, au notaire pour régler des affaires. Aussi fut-elle très surprise de sa visite, le soir du crime.

—Comment expliquez-vous alors que cet homme ait pu entrer dans votre propriété, puisque la porte du jardin était fermée?

—Je l'ignore absolument; la grille et la petite porte de la ruelle qui donne accès sur le chemin de Deneuil le étaient fermées.

—Cependant on a trouvé la fenêtre ouverte le lande, main mais, cette petite porte; comment l'expliquez vous?

—Je ne puis l'expliquer, puisque je n'en sais rien.

—C'est pour cela, dit le président, que l'accusation pense que vous avez dû ouvrir vous-même à petite à votre victime.

L'accusation vous dit que si vous avies voulu repousser une agression, vous auriez crié, appelé au secours; votre bonne vous aurait entendu et serait venue à votre aide.

—La chambre de la demeurée qui était située trop loin de la pièce où je me trouvais: elle n'aurait pu m'entendre.

Puis le président revient sur les détails du crime même:

—En ce qui concerne la blessure faite à la gorge du notaire, les médecins ont déclaré, dit le président, qu'il semblait impossible qu'elle ait été produite par une main de femme.

La section si nette du cou a dû être portée si résolument qu'il paraît impossible de croire que vous en ayez lancé l'auteur.

Mme Achet affirme qu'elle a, seule, tué le notaire.

—D'autre part, ajoute le président, les experts déclarent que le corps n'a pas été traîné, comme vous l'affirmez, mais qu'il a été porté, au contraire, tout au moins une partie du trajet.

L'accusée maintient que le cadavre a été traîné par elle à travers le jardin.

Le président lui fait remarquer combien il paraît difficile qu'elle ait pu traîner, sur une longueur de 15 mètres, un cadavre pesant 110 kilogrammes. Mais il n'insiste pas, la chose n'étant pas absolument impossible, dans l'état de surexcitation et de nervosité où devait se trouver l'accusée à ce moment-là.

—Et maintenant, dit le président, dites-nous si oui ou non, vous avez eu un complice. A l'instruction, vous avez tout d'abord déclaré avoir été aidée par un sieur Rouier qui voulait vous épouser. Puis, revenant sur ces propos, vous avez dit ensuite que le nom de Rouier était un nom fantaisiste et que vous aviez agi seule.

Avant de terminer votre interrogatoire, je vous adjure encore une fois de dire si vous n'avez pas eu de complice.

—Non, répondit faiblement l'accusée.

Le président rappelle que le jeune Ali, âgé de dix ans, fils de l'accusée, interrogé par les magistrats, a répondu qu'il avait été réveillé en sursaut par les détonations et qu'il avait reconnu la voix de M. Lépine crier: "Hola!" comme une personne qui a peur.

L'enfant ajoutait même qu'il avait entendu les bruits de voix d'au moins trois personnes.

Un autre témoin, le sieur Melin, voisin du domaine de Chantelle, a dit également qu'il avait entendu une voix d'homme dire: Laissons-le là! Il est bien.

—Voyons, madame, dites-nous, oui ou non, si vous avez eu un complice. C'est votre intérêt de parler....

L'accusée reste muette.

—Pourquoi avez-vous voulu vous suicider? Est ce par remords de votre acte?

—Des remords! Je n'en ai pas; des regrets, oui! (Sensation.)

C'est sur ces mots que l'audience a été levée.

(*La suite à demain.*)

Notifié par cable-gramme de Paris de réduire à 60 sous le prix des bouteilles de Sirop de Dentition de Delabarre contenant 200 doses.

Je suis heureuse de pouvoir recommander le *Creole Female Tonic* à toutes les femmes qui souffrent. J'en ai pris deux bouteilles qui m'ont fait le plus grand bien.
MRS JAMES HUNTER, Apalachicola.

LOUISIANE.

Le *Louisiana Planter and Sugar Manufacturer*, Nouvelle-Orléans, du 9 mai:

(*Suite.*)

—LETTRE DE LA PAROISSE LAFOURCHE:

Lundi soir, 27 avril, la levée de protection de Laurel Valley, appartenant à M. B A Warmold, et située à trois milles au-dessous de Thibodaux, a cédé, sous la pression des eaux de la crevasse Ames. 200 à 300 acres de cannes ont été inondés. Une nouvelle levée a été construite, à la hâte, sur la ligne la plus élevée, pour prévenir tout autre désastre.

La sécheresse produit un bien mauvais effet sur les récoltes, aussi bien que sur les fruits qui sont mûrs.

Les cannes plantées en dernier lieu, ne lèvent pas. Pour celles qui ont déjà levé, la végétation s'est arrêtée.

Les pommes de terre sont petites et rendent peu.

Les fruits sont presqu'une curiosité, sur le marché, et les fraises sont bien sèches.

—L'eau de la crevasse Ames continue à monter lentement, le long de la rive est du Lafourche. Toutes les terres de l'intérieur sont maintenant submergées, à partir de Donaldsonville jusqu'au Golfe, et les récoltes sont détruites. Au-dessus de Thibodaux, les habitants qui ont des levées de protection, ne seront probablement pas submergés, mais il leur faudra faire des dépenses, pour combattre l'ennemi.

Les planteurs de la rive est du bayou sont dans une singulière situation. En avant de leur propriété, ils demandent de la pluie à grands cris; en arrière, ils s'écrient: sauves nous de l'eau!

—L'habitation Floriska, située à quatre milles au-dessus de Thibodaux, sur la rive est, a été vendue par le shérif, $12,700. Elle a trois arpents de face sur quatre-vingts de profondeur; cela fait $45,35 l'acre. C'est le plus haut prix que l'on ait obtenu depuis 25 ans, dans une vente dépassant 100 acres. Evidemment, nos terres haussent en valeur.

—Pendant le mois d'avril, il n'est tombé que 0,25 pouces d'eau. La moyenne, pendant 6 ans, a été de 2,44 pouces.

—Deux capitalistes, de l'Illinois sont venus étudier le pays, en vue d'établir, ici, une banque. Ce serait, pour Thibodaux et pour la paroisse, une fort avantageuse institution.

—LETTRE DE LA PAROISSE TERREBONNE:

Le mois passé a été d'une excessive sécheresse. A la station du service des signaux, il n'y a pas de constatation de pluie; le déficit dépassait 6 pouces, au 1er mai. Trop de soleil et trop de nuits fraîches. Il n'y a eu qu'une petite pluie, à Houma, sur le bayou Dularge, sur le Chacahoula, et sur le Petit Caillou.

Cependant, les souches sont superbes; elles n'ont jamais été aussi belles depuis un quart de siècle. Le plant ne donne pas autant de promesses et beaucoup de planteurs craignent d'avoir une mauvaise pousse. Le maïs, là où il a été bien soigné et bien fumé, vient très convenablement, en dépit de la sécheresse.

Beaucoup de champs n'ont pas été semés parce que le sol est trop dur. Jusqu'ici, la canne et le maïs sont en retard d'un grand mois, mais il suffirait d'une bonne pluie pour les faire lever rapidement.

—MM. Gueno, de Presqu'île, se sont décidés à établir, chez eux, un brûleur de bagasse Taylor, au double effet, et, probablement, un nouveau moulin plus puissant que celui qu'ils ont maintenant.

—Les machines destinées à la fabrique de glace, sont arrivées. On est entrain de les installer. Tout sera prêt à fonctionner dans 15 jours.

—LETTRE DE LA PAROISSE STE MARIE:

Enfin, nous avons eu une bonne pluie d'une heure à deux, lundi dernier. Une autre à eu lieu, plus tard, vers 9 heures, et a duré 45 minutes. Malheureusement, ces averses n'ont pas été générales On ne s'en est pas aperçu, dans le Irish Bend, dans le voisinage de Baldwin et de Charenton.

Le capt. John N. Pharr dit que sa récolte, sur Fairview, est en bon état. Seulement, il craint de faire son sucre un peu tard. Le capitaine a plus de 400 acres de plants, 450 de souches, 400 de maïs, 200 d'avoine et de pois. Dans les terrains drainés, il a pu tirer 41 tonnes à l'acre, mais le rendement à la tonne n'a pas été aussi bon que sur les autres terres. Pour le sucrose, il n'y avait que 12 d'un côté, contre 13 de l'autre. Il a calculé que le travail de la diffusion est de 12 1/2 pour cent meilleur que celui des moulins. La sucrose y est plus abondante.

Belleview s'est procuré un nouveau moulin de 60 pouces sur 30.

M. P. E. Guenan, qui construit le chemin de fer, de Franklin et Abbeville, y commencé par l'embranchement qui pénètre dans la raffinerie Caffery. Cette année, on se contentera de relier Franklin à la jonction de Cypremort.

M. C. E. Gillis établit un moulin additionnel sur Chateworth. Sur cette propriété, la récolte de cannes est de 315 acres de plant, 117 de souches. Tout cela venait merveilleusement. Il y a aussi 165 acres de riz, qui promettent un abondant rendement.

Sous la direction de MM. W. G. Brady, S. B. Cross, et Lee Todd, Calumet, Pecan Grove et Grand Wood ont de remarquables récoltes, en égard à la fonceur sécheresse dont nous sommes affligés.

M. Thompson fait maintenant un canal de drainage avec des tuiles poreuses. S'il réussit, toute la propriété sera drainée par ce procédé.

M. Ellis essaie de former une compagnie, à Franklin, en vue de jeter un pont payant sur le Tèche, entre cette localité et l'usine Centrale. L'usine s'engage à souscrire $500; les autres planteurs contribueront suivant leurs moyens.

—LETTRE DES ATTAKAPAS:

Les nuits sont toujours fraîches, beau coup trop, pour que les plantes puissent grandir. Heureusement, la chaleur du soleil, pendant la journée, corrige les effets des nuits, mais, les plantes font défaut; aussi les récoltes sont elles en retard, dans la paroisse St-Landry, et le long de Bayou Bœuf.

Hier, il est tombé une ondée sur Grand Prairie; elle était accompagnée d'un vent du nord. Aujourd'hui, le vent a passé au nord. Tout annonce une pluie plus générale.

La canne est fort en retard: c'est l'effet des nuits glaciales et de la sécheresse. Le thermomètre marque de 40 à 50, la nuit, et remonte dans les 80 dans l'après-midi.

Les récoltes, sur le Bayou Bœuf, sont très en arrière, mais une culture soignée leur fera faire de grands progrès en mai.

—Les raffinerie Caffery fait venir, de la fonderie de Fort Scott, un nouveau simple effet, pour augmenter la capacité actuelle de la raffinerie, au point de vue de l'évaporation. Désormais, elle pourra travailler 300,000 gallons par jour. La Compagnie a aussi décidé de conserver, exactement, les règles et conditions qu'elle a adoptées, l'an dernier, pour l'achat des cannes à la tonne.

Le Farmer, Covington, paroisse St-Tammany, du 9 mai:

Les travaux de la fabrique de glace d'Abita Springs, se poursuivent avec une grande activité.

—M. A. C. Bosse a repris les travaux de forage du puits artésien sur le terrain de notre maison de Cour.

—Nous apprenons que le chemin de fer East Louisiana recommencera ses trains réguliers d'excursion, de la Nouvelle-Orléans, la semaine prochaine.

—M. Second a creusé un puits dans la partie inférieure de Covington, cette semaine, pour le compte de M. Ch. L. Smith; à une profondeur de 75 pieds, il a obtenu un jet de quatre gallons par minute.

—Nos échanges prennent des proportions inattendues, au loin. M. Naam Moses a pris, cette semaine, un abonnement au *Farmer*. Le journal doit être expédié à Beyreut, Turquie d'Asie.

—Enfin, la longue sécheresse, dont nous avons tant souffert, a cessé. Lundi dernier, nous avons été gratifiés d'une abondante et excellente pluie, qui va faire un bien inoubliable à toutes nos récoltes.

—On fait de grands préparatifs pour le concert et le festival qui doivent être donnés, dans notre Town Hall, le 6 juin, au bénéfice du fonds de l'église catholique.

—Le temps a été extrêmement froid, cette semaine. Il a fallu mettre ses vêtements épais et rallumer les feux dans les maisons. Il nous est survenu de la grêle venant du Nord. Nous ne croyons pas qu'elle ait causé le moindre dégât.

—Quelques uns de nos fermiers se sont vus forcés de faire un nouvel ensemencement de leur maïs et de leur coton. Il n'est pas trop tard, car un de nos planteurs les plus expérimentés nous affirme que la meilleure récolte qu'il ait jamais faite, avait été semée dans le mois de juin.

—L'élection annuelle du maire et des aldermen de Covington aura lieu le lundi, 1er juin. Si les fonctionnaires actuels veulent bien servir, une autre année, ils seront, sans aucun doute, réélus sans opposition, attendu qu'ils ont donné complète satisfaction à la population, dirigé nos affaires municipales d'une façon tout-à fait efficace, et au mieux des intérêts de tous.

—Une ligne télégraphique a été construite pour relier le Claiborne Cottage à la station du chemin de fer. Une dame sera la charge du bureau. Cette mesure fait grand honneur à l'administration de l'hôtel; elle sera d'une grande utilité à ceux qui viendront habiter ou visiter l'établissement.

—Décédée, à Mandeville, lundi dernier, à l'âge de 26 ans, Mme Georgie M. Givens, née O'Rourke, épouse de James M. Givens. La défunte était native de notre paroisse; elle était aimée de tous à cause de ses qualités et de son affabilité. Les funérailles ont eu lieu mercredi matin. Le convoi est parti de la résidence de son beau-père, le Dr A. Givens. Le Rév J. C. Campbell officiait. Mme Givens laisse un époux inconsolable et un enfant, qu'entourent les sympathies de toute la communauté.

Revue des Deux Mondes.

Livraison du 1er mai 1891.

SOMMAIRE.

I.—La reconstruction de la France en 1800.—L'Empire, première partie, par M. H. Taine, de l'Académie Française.
II.—Constance, dernière partie, par M. Th. Bentzon.
III.—Le Théâtre Indien, par M. Emile Sénart, de l'Institut de France.
IV.—La vie et la mort dans l'Allemagne d'aujourd'hui.—II.—Politique de Berlin, par M. T. de Wyzewa.
V.—Les Juifs et l'Antisémitisme.—II.—Le grief national, la race juive et l'empire de tribu, par M. Anatole Leroy-Beaulieu, de l'Institut de France.
VI.—Le major de Wissman et son second voyage à travers l'Afrique Equatoriale, par M. G. Valbert.
VII.—Revue littéraire.—Sur l'organisation de l'enseignement secondaire française, par M. F. Brunetière.
VIII.—Chronique de la quinzaine, Histoire politique et littéraire.
IX.—Le Mouvement Financier de la quinzaine.
X.—Bulletin Bibliographique.

Les femmes qui emploieront le *Creole Female Tonic* n'en féliciteront. Ce remède amène un jet de sang rouge aux joues d'une femme malade; il détermine l'appétit, facilite la digestion et fortifie le système.

Les humeurs du rhumatisme, le Salt Rheum, et toutes les maladies du sang sont ridiculement guéries par la Salsepareille d'Ayer.

L'accusation de cruauté pourrait s'adresser aux milieux qui laissent souffrir leurs enfants, pendant la période de la dentition, quand elles pourraient les soulager en employant le Sirop de Dentition de Delabarre.

ERREUR FATALE D'UNE SAGE FEMME.

—Mme X....., demeurant rue de Turenne, Paris, mettait au monde, dernièrement, un superbe enfant. La sage-femme qui prêtait ses soins à la mère, noua le cordon ombilical avec du coton au lieu de le ligoter avec du fil. L'enfant fut couché dans le berceau; quelques heures après, il était mort. Quand on le démaillota, on vit ses linges souillés de sang. Le médecin appelé pour constater le décès qu'il avait permis d'inhumation. Le commissaire du police, M. Lamé, a ouvert une enquête et a envoyé le corps à la Morgue, aux fins d'autopsie.

ITALIE.—FORT DÉFICIT POUR 1890-91.—Le projet du budget pour 1890-91, distribué le 27 avril, évalue les recettes à 1,827,449,113 lires; les dépenses à 1,878,533,382, soit un déficit de 51 millions. Le déficit total est évalué à 436 millions.

GUINAULT.—Décédé à sr. mercredi 13 mai 1891, à 6 1/2 heures P. M., à l'âge de 8 ans 8 GUINAULT. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de ses fils James et George Guinault sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, 14 mai 1891, à 5 heures P. M. Le convoi partira de la maison mortuaire, No 95, Champs Elysées, près de Washington Square.

TO-KALON! TO-KALON!

Ne buvez rien autre chose: mais buvez le pur. C'est le fameux To-Kalon de

PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT,
129 rue Royale, coin Toulouse.

6 jui—6 m

UNE PRÉCAUTION INDISPENSABLE pour les personnes qui ont l'avoir toujours sous la main un Bacon de Capsules Rendes. Il empêchera ces capsules sans odeur.

NERFS DES IMPUISSANTS!!!! Traitement du docteur Phelps. Guérison sans drogues. Ecrire Docteur Phelps, 1 rue Bonne, Paris.

Avis spécial.

RED RIVER AND COAST LINE.

Nouvelle-Orléans, 12 mai 1891.

L'attention des actionnaires de la "Red River and Coast Line" est appelée sur la résolution suivante votée par le Conseil de Direction à sa séance régulière, lundi, 11 mai 1891:—"Résolu qu'un meeting des actionnaires de cette Compagnie soit convoqué au bureau de la dite Compagnie, LUNDI, 15 juin 1891, à midi, pour délibérer sur les articles sept et huit de notre charte, et que cet ordre soit dûment publié".

GEO. C. HAMILTON,
Secrétaire.

12mai—5fen 30j

Excursions du Mercredi.

Le chemin de fer Est de la Louisiana commencera ses excursions du mercredi, le 13 mai, qui continueront toute la saison.

Prix du trajet, aller et retour, $1.

Voir le tableau de service dans les journaux quotidiens.

12mai—2f E. S. FERGUSON, G. P. A.

Mme Vve U. Rambaud

Ayant loué l'Arcade House à Biloxi, Mississippi, pour tenir une pension privée, prévient ses amis et le public en général, qu'elle en fera l'ouverture le 17 mai 1891. On y trouvera en tout temps une bonne table et tout le confort désirable.

13 mai—2m

AVIS.

Avis est donné aux souscripteurs des actions du New Orleans Co-operative Banking Association, que le premier versement sur leur souscription sera dû et exigible, le 1er jour de mai 1891. Le paiement sera reçu à la Banque, rue de Chartres, 42 et 44, de 8 heures du matin à 5 heures du soir, le susdit jour. Les applications pour crédit des personnes désirant devenir membres de l'asso iation seront reçues, à partir de ce même jour.

Nouvelle-Orléans, Lsa., 15 avril 1891.

P. M. SCHMIDAU,
Président.

16 avril—1m

Pourquoi

Les Pilules d'Ayer sont-elles si renommées? C'est que, toujours dignes de confiance, comme médecine cathartique, elles ne laissent jamais de suites mauvaises. Elles sont purement végétales et entièrement exemptes de calomel ou de toute autre drogue dangereuse; et que le malade soit jeune ou vieux, elles peuvent être administrées hardiment.

Dans les États de l'Ouest et du Sud, où les désordres du foie sont si fréquents, les Pilules d'Ayer ont donné la preuve d'un inestimable bienfait. D. W. Haine, New-Berne, N. C., écrit: "J'ai souffert longtemps avec des maux d'estomac et du foie. J'essayai différents remèdes, mais n'en reçus aucun allégement jusqu'à ce que je commençasse à prendre des Pilules d'Ayer. Ces pilules me soulagèrent sur-le-champ. Je les pris pendant quelques mois et ma santé est complètement revenue."

Dans toute la Nouvelle Angleterre, après les maladies pulmonaires, les maladies de l'Estomac et des Intestins sont celles qui prévalent le plus.

La Dyspepsie

Et la Constipation sont presque universelles. M. Gallacher, chimiste-expert, de Roxbury, Mass., qui a longtemps souffert de la Dyspepsie, écrit:

"Un de mes amis me persuada d'essayer des Pilules d'Ayer, et après en avoir pris une boîte, sans beaucoup de profit, j'étais disposé à ne plus en faire usage; quand il m'engagea à persévérer à les prendre, et avant d'avoir fini la seconde boîte, je commençai à ressentir un soulagement. Je continuai à les prendre, par intervalles, jusqu'à ce que j'eus fait usage de onze boîtes. Qu'il suffise de dire, que je suis maintenant bien portant et reconnaissant à votre chimie, qui dépasse la science."

La tête et l'estomac sont toujours en sympathie; de là la cause de la plupart de ces maux de tête douloureux, auxquels tant de personnes, spécialement les femmes, sont assujettes. Mme. Harriet A. Marble, de Poughkeepsie, N. Y., écrit que pendant des années elle était martyre du mal de tête, et jamais n'avait rien trouvé qui lui donna plus qu'un soulagement temporaire, jusqu'à ce qu'elle commençât à prendre des Pilules d'Ayer, et que depuis lors, elle jouit d'une santé parfaite.

Ayer's Pills,

Préparées par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Vendues par tous les Pharmaciens.

— GRANDE —

Réception complimentaire, Bal, Tableaux et Feu d'Artifice.

— Sera donné par le —

Uniform Rank, K of H. of La.,

En l'honneur de la Loge Suprême.

— AU —

WEST END.

Jeudi soir, 14 mai 1891.

On peut se procurer des invitations des membres de l'Ordre.

Toutes les loges subalternes Knights of Honor sont requises de se rapporter au Général S. L. Henry, commandant le détachement de la Louisiane, le lendemain après-midi, 14 mai, à 3 heures précises, coin des rues Canal et Camp.

Route:

Camp à Canal, à St-Charles à Canal, côté sud à Rampart à St-Louis à Royale, à Canal, côté nord au train pour West End.

Tous les membres de l'Ordre sont requis de porter leurs insignes. 10 mai—10 15 16

GRAND VOLSKFEST

—AU PROFIT DE—

L'Asile des Orphelins Protestants Allemands, aux Four Greenes,

Dimanche et lundi, le 17 et le 18 mai.

COURSES! COURSES!

Lundi 18 mai à 3 heures P. M. précises.

Premières 4 courses en salop—Mises du centre nouveau—quatre prix, un mille, chevaux de tous âges, sans égard au poids. Prix, $100 distribués comme suit: Le premier arrivant au premier quart de mille $15; le premier arrivant au demi-mille, $40; le premier arrivant aux trois-quarts du mille $45; le premier arrivant à la ritourne $60; juges, $60.

Faites 10 pour cent du prix.

Deuxième course—Au trot sous le harnais—Mises en partie libres en faveur des deux meilleures pour un prix de $150. Pour chevaux montés par des gentlemen et qui ont été exclusivement trois jours, précédant la course, chevaux appartenant à des propriétaires de la Nouvelle Orléans, mises entrées on plus, trois partants. Faites 10 pour cent du prix. Premier prix, $75; second prix, $45; troisième prix, $30. La course sera régie par les règles de la National Trotting Association, et cette règle les poids seront interdits. Les entrées aux deux courses seront closes samedi 16 du courant à 8 heures P. M. au Crescent Hall. L'argent devra accompagner toute entrée. Les courses seront sous la direction de MM. H. Bonnabel, G. A. Walker et Joe. Hawkins.

Pour le comité du Volkfest, H. Heidenhain, Jas. J. Schmidt et

MAXIMILIEN HERRMANN, Chairman
W. W. HYATT, Secrétaire du Comité des Courses.

10 mai—10 15 16 17

Agence d'assurance non compacet de

JAMES PREVOST,

135 rue Gravier, N. O., Lsa.

Le soussigné informe ses amis et le public qu'il est le seul agent représentant, dans cette ville, des compagnies américaines dont le capital réel représente plus de six millions de dollars. Il n'est pas lié par les tarifs ou les conventions d'une association quelconque, et il engage les personnes désireuses d'assurer leurs propriétés à venir s'entendre avec lui pour des polices à taux ou à terme. Pertes ajustées et payées sans escompte.

JAMES PREVOST.

13 août—1 an—dim mar ven

UN DANGER

Pour la santé gît au fond des Citernes qui ne sont pas propres.

PRÉPAREZ-VOUS POUR L'ÉTÉ

En faisant nettoyer vos citernes par la compagnie dite:

SEDIMENT
Machine Co.
35 RUE UNION.
Coin Carondelet
Nlle-Orléans, Lsa.

Le travail s'exécute parfaitement, à bas prix et avec une faible perte d'eau.

Venez vous en faire donner vos ordres ou transmettez-les au bureau de la compagnie; ils seront promptement exécutés.

10 avril—1m—dim, mar, jeu

Pilules contre-stimulantes de RASORI.

Le célèbre remède italien.

Ces pilules, dont la renommée est universelle, sont composées exclusivement de plantes médicinales, et ne contiennent ni mercure, ni aucune autre substance toxique.

Les pilules Rasori sont un remède infaillible contre toutes les maladies ayant pour cause un excès de stimulation; elles guérissent toutes les affections de l'estomac, du foie, des intestins, etc., et sont sans rivales pour purifier le sang et fortifier le système. Elles combattent admirablement la constipation, la dyspepsie, les fièvres bilieuses, la dysenterie, les maux de tête, les névroses, l'insomnie, la malaria, l'anémie, les coliques,